

# **PLAN FILIERE OVIN VIANDE 2018-2020**

- Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu, le budget de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- Vu, le règlement budgétaire et financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
- Vu, la délibération n° 3037 de la Région Auvergne-Rhône en date du 30 novembre 2017 relative au plan ambition filière agricole régionale
- Vu, la délibération n°2018/XXX de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du XXX 2018 relative au Plan Filière Ovin,

Entre

- La Région Auvergne-Rhône-Alpes représentée par Monsieur le Président du Conseil Régional ;
- La Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes, représentée par son Président ;
- L'association des filières d'élevage d'Auvergne-Rhône-Alpes, Auvergne-Rhône-Alpes Elevage, représentée par son Président ;
- Les co-Présidents du Comité de filière ovin viande ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

## **1 – CONTEXTE ET OBJECTIFS**

### **1.1 Contexte**

La région Auvergne-Rhône-Alpes est la 3ème région ovine française (8 000 élevages détenant 680 000 brebis présentes sur tout le territoire et fortement ancrés dans les zones de montagne). Elle produit 15 060 tonnes équivalent carcasse dont la majorité des volumes est abattue extra régionalement en tant que produits finis de haute qualité (labels rouges, IGP, AB).

#### **Une filière régionale organisée autour de la production**

Depuis dix ans, la filière régionale ovine s'est restructurée, avec notamment le dépôt de bilan du groupe coopératif de Grillon et la fusion de différents opérateurs. A ce jour, le marché s'organise essentiellement autour de 10 organisations de producteurs commerciales et non commerciales (dont 4 ont leur siège dans la zone). Avec près de 1 400 éleveurs (soit 46% des demandeurs de l'aide ovine) et 281 100 brebis, les organisations de producteurs encadrent techniquement leurs adhérents, collectent les animaux et assurent la mise en marché. La répartition du cheptel sur le territoire impacte fortement les frais de collecte et de mise en marché.

Quatre organismes de sélection (OS) œuvrent sur la grande région : Races Ovines des Massifs (Blanche du Massif central, Grivette, Rava, Noire du Velay, Bizet et Limousine), OSON (Ile de France et Texel), OS Mouton Charollais, et Races Ovines du Sud Est (Mérinos d'Arles, Préalpes du sud et Mourérous). Ils définissent les programmes d'amélioration génétique et encadrent la production de reproducteurs qualifiés.

Les groupements de défense et de gestion (ODG) qui assurent la promotion et le fonctionnement des démarches qualité de l'ADET et l'ADRET ont leur siège sur la région sur laquelle Association Charolais Label Rouge, CESAR, Association de l'Agneau Fermier des Pays d'OC et Renommé Et Gestion Agneau Laiton interviennent également.

#### **La production ovine joue un rôle socio-économique et environnemental majeur sur la région :**

- sur le plan économique de la production à la commercialisation : l'ensemble de la filière contribue au développement économique de la région au travers de la production de viande dans des territoires difficiles, de la transformation dans les abattoirs locaux et de la commercialisation via les boucheries et GMS.
- sur le plan social : les exploitations ovines contribuent au maintien de la vie sociale et à l'emploi en milieu rural. Elles participent à la préservation des paysages et à leur attrait touristique.
- sur le plan environnemental : les brebis contribuent à l'ouverture des paysages et à leur mise en valeur. Au travers de la pâture, elles améliorent leur biodiversité et garantissent la protection des sols.

## 1.2 Enjeux du Plan Filière

Face à l'évolution des marchés, tant en importation de viande ovine qu'en termes de consommation, la filière ovine régionale reste fragile. Elle est confrontée à de nombreux défis pour perdurer à l'avenir sur le territoire. Les acteurs souhaitent préserver la filière ovine régionale, sa structuration et ses outils.

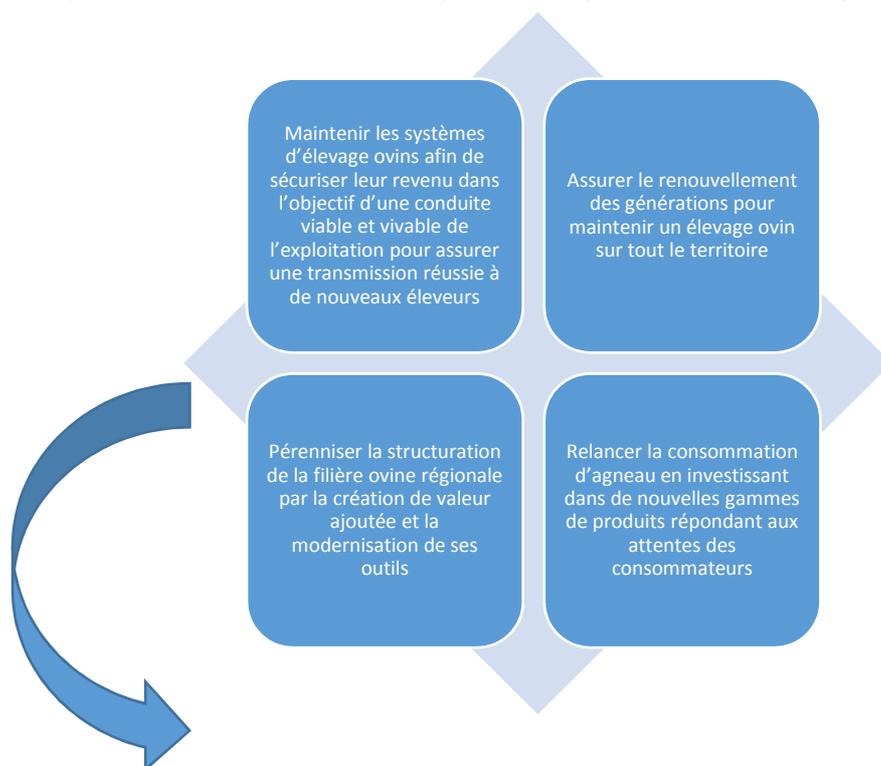
Avec un prix de l'agneau sous pression, une baisse de la consommation française de la viande ovine et une hausse des coûts de production, la filière ovine régionale reste fragile. Une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de produits demeure un enjeu important pour garantir un approvisionnement régulier et homogène des clients, qui n'exonère pas de limiter la volatilité des prix.

Dans un contexte de concurrence important de l'agneau d'import, les éleveurs ovins doivent maîtriser leur coût de production et assurer une démarcation qualité de leur produit, avec l'appui des opérateurs de la filière.

Maintenir la production en place n'est pas suffisant pour garantir la pérennité de la filière, il est nécessaire d'assurer le renouvellement des générations dans des conditions favorables et propices au développement de l'activité ovine.

Face à l'ensemble de ces incertitudes qui affluent sur le marché de la viande ovine, la présence d'ateliers ovins paraît toujours une production d'avenir pour garantir une activité économique en milieu rural de montagne, une valorisation des espaces difficiles, etc.

**Quatre enjeux ont été identifiés comme prioritaires par la filière ovine régionale :**



## Objectifs stratégiques

<p>Renforcer la performance technico-économique des systèmes d'élevages ovins, par :</p>	<p>Soutenir la segmentation , la recherche de la valeur ajoutée et la compétitivité de la filière grâce à :</p>	<p>Faciliter le renouvellement des générations, par :</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accompagnement technique global et pluriel</li> <li>• La modernisation des exploitations afin d'améliorer les conditions de travail et de faciliter la gestion des troupeaux</li> <li>• Le renforcement de la connaissance génétique des troupeaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La contractualisation</li> <li>• Le renforcement de la cohérence entre l'amont et l'aval des produits (régularité, qualité, etc.)</li> <li>• L'optimisation de la mise en marché des animaux (réduction des frais de mise en marché)</li> <li>• La différenciation via les SIQO en mutualisant les démarches</li> <li>• La modernisation des entreprises d'aval</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des actions de promotion des métiers et de la filière</li> <li>• La formation des nouveaux éleveurs</li> <li>• La passation des ateliers ovins</li> <li>• L'aide à l'achat de cheptel génétique</li> </ul>

### Accompagner le développement de la filière ovine régionale, par :

- Le développement d'innovations techniques, le transfert de technologies et de données
- La recherche appliquée sur des questions fondamentales autour de l'autonomie alimentaire dans les élevages, l'amélioration des conditions de travail, la création de nouveaux produits...
- La coordination du projet

### **1.3 Un plan de filière ovin viande en cohérence avec les attentes de la filière**

Le plan de filière ovin viande a été conçu pour :

- Répondre aux attentes techniques et économiques des éleveurs ovins viande
- Garantir une cohérence entre les différents dispositifs et assurer de la complémentarité entre eux :
  - Installer et transmettre en Auvergne-Rhône-Alpes,
  - Plan de compétitivité des exploitations agricoles,
  - Dispositif de recherche appliquée REIRA,
  - Plan Ambition BIO
  - Plan en faveur de la diversité des races
  - Plans Pastoraux Territoriaux
- Trouver des synergies entre le développement et la recherche.

## **2 – LE PLAN FILIERE OVIN VIANDE**

### **2.1 – Axes, objectifs et plan d'actions**

- **Axe A - Renforcer la performance technico-économique des systèmes d'élevage ovin viande**

#### **A.1 – Accompagnement global et stratégique des exploitations en phase de transition**

Objectif : renforcer la cohérence du système d'exploitation pour améliorer ses performances

Nature de l'action :

- **Missions d'animation** : élaborer un cahier des charges de la prestation d'accompagnement stratégique global avec le réseau technique ovin, faire le lien au niveau régional avec les conseillers installation – transmission
- **Accompagnement technique et stratégique** : à partir du diagnostic global d'exploitation harmonisé au niveau régional, assurer un accompagnement sur deux ans de l'exploitation pour l'accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre de son projet

Bénéficiaires : OP, CA et OS

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée :

	2018	2019	2020	Total
<b>Enveloppe Région</b>	140 280 €	140 280 €	140 280 €	<b>420 840 €</b>

Les taux d'intervention sont précisés dans les fiches descriptives des actions. Voir annexe pour le calcul du forfait.

L'éleveur apporte un cofinancement de 10 % du coût du conseil.

Indicateurs de réalisation : nombre d'éleveurs bénéficiant d'accompagnements techniques, nombre de jours de techniciens consacrés, données quantitatives et qualitatives sur les publics touchés.

## A.2 – Modernisation des outils de production

Objectif : aider les éleveurs à moderniser leurs outils de production afin d'améliorer les conditions de travail et de réduire la pénibilité, et prendre en compte les attentes de la filière et de la société

Nature de l'action :

- **Investissements** : amélioration des conditions de travail et réduction de la pénibilité du travail pour des projets inférieurs à 10 000€ d'investissement
- **Exemples de types d'investissement** : cage de retournement, parc de tri fixe ou mobile, logiciels de gestion de troupeau, salle de tonte, cage de pesée, etc.

Bénéficiaires : éleveurs

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée :

	2018	2019	2020	Total
<b>Enveloppe Conseils départementaux</b>	350 000 €	350 000 €	350 000 €	<b>1 050 000 €</b>

Les taux d'intervention seront à préciser avec les Conseils Départementaux.

Indicateurs : nombre de projets d'investissements déposés, nature des projets d'investissements, montant des projets

## A.3 – Renforcement de la connaissance génétique des troupeaux

Objectif : renforcer la connaissance génétique des troupeaux, pour améliorer la diffusion d'animaux sélectionnés correspondant aux attentes de la filière et adaptés aux conditions diverses des territoires régionaux

Nature de l'action :

- **Accompagnement technique** : conseil sur la conduite du troupeau au travers du recueil et de l'analyse des données génétiques (choix des agnelles à conserver, sélection des béliers, etc.)

durant 3 jours (nouvelle exploitation adhérente au contrôle de performances) ou 1 jour (ancien adhérent au CPOV)

Bénéficiaires : Chambres d'Agriculture (sous réserve de la mise en œuvre du Règlement Zootechnique Européen à partir de 2019) et organismes de sélection

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée :

	2018	2019	2020	Total
<b>Enveloppe Région</b>	48 000 €	48 000 €	48 000 €	<b>144 000 €</b>

Les taux d'intervention sont précisés dans les fiches descriptives des actions. Voir annexe pour le calcul du forfait.

Condition particulière : action dont la reconduction dépend du règlement zootechnique européen et du programme régional diversité

Indicateurs : nombre d'éleveurs bénéficiant d'accompagnements techniques, nombre de jours de techniciens consacrés, données quantitatives et qualitatives sur les publics touchés.

#### **A.4 – Développement de techniques innovantes**

Objectif : soutenir des projets d'innovation (technique, méthode, outil de conseil, etc.) améliorant les conditions de travail des éleveurs

Nature de l'action :

- **Appel à projet annuel pour faciliter la recherche de techniques innovantes, d'outils, etc.**

Bénéficiaires : organismes de développement

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée :

	2018	2019	2020	Total
<b>Enveloppe Région</b>	10 000 €	10 000 €	10 000 €	<b>30 000 €</b>

Les taux d'intervention sont précisés dans les fiches descriptives des actions.

Indicateurs : Nombre de projets réalisés, type de projets (logiciel, équipement, etc.)

#### **A.5 – Développement et transfert de connaissances sur les installations réussies**

Objectif : identifier des jeunes installés ayant réussi leurs installations et mettre en avant les facteurs de réussite

Nature de l'action :

- **Suivi de fermes** : recenser des fermes avec des jeunes installés pour identifier leurs pratiques, répertorier les nouvelles formes d'installation (foncier, bâtiment, cheptel, ...) et communiquer sur les résultats auprès du réseau des conseillers agréés pour l'installation

Bénéficiaires : Chambres d'Agriculture et IDELE

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée :

	2018	2019	2020	Total
<b>Enveloppe Région</b>	10 080 €	10 080 €		<b>20 160 €</b>

Les taux d'intervention sont précisés dans les fiches descriptives des actions.

Indicateurs : Nombre de projets réalisés, Type de projets (logiciel, équipement, etc.)

- **Axe B – Soutenir la segmentation, la recherche de valeur ajoutée et la compétitivité de la filière ovine**

### **B.1 – Améliorer le potentiel du cheptel pour gagner en efficacité et répondre aux besoins du marché**

Objectif : engager un plan d'actions à l'échelle de l'élevage, visant à améliorer le potentiel du cheptel, avec un triple objectif :

- améliorer la qualité du troupeau de l'éleveur bénéficiaire (sélection de reproducteurs adaptés au système d'élevage et améliorer la productivité des troupeaux, etc.)
- coordonner l'offre et la demande en animaux de sélection via la contractualisation
- mieux répondre aux besoins de l'aval en produisant des agneaux conformes aux exigences des consommateurs (conformation des carcasses, réponses aux cahiers des charges des SIQO)

Nature de l'action :

- **Investissement** : au travers d'un contrat de diffusion génétique entre le sélectionneur et l'utilisateur, l'utilisateur s'engage à acheter des animaux issus de schéma de sélection pendant une durée de 3 ans. Il bénéficie d'une aide dégressive sur 3 ans pour l'achat d'agnelles (de 25 à 35 max /an/exploitation) ou de béliers (3 max/exploitation/an).
- Bénéficiaires : éleveurs de plus de 50 brebis
- Condition éligibilité :
  - Démarche qualité (SIQO, CCP) et commerciale ciblée (Gigotin, Volcagno, Agneau Soleil, Ardèche)
  - Contractualisation sur 3 ans
  - Animaux issus du schéma de sélection

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée :

Engagement du contrat en totalité sur une année avec versement d'un acompte au moment de la signature du contrat

	2018	2019	2020	Total
<b>Enveloppe Région</b>	147 320 €	152 190 €	152 190 €	<b>451 700 €</b>

Les modalités d'intervention sont précisées dans les fiches descriptives des actions.

Indicateurs : nombre de contrats établis, nombre d'animaux financés

## **B.2 – Renforcement de la cohérence amont aval des produits**

Objectif : accompagner de nouveaux éleveurs à intégrer une démarche SIQO et optimiser les résultats des éleveurs déjà engagés en SIQO

Nature de l'action :

- **Accompagnement technique pour la production d'agneaux sous SIQO** : planning de lutte, itinéraire technique d'agneau de report, tri des agneaux, qualité des carcasses, homogénéité des lots, étalement de la production etc.

Bénéficiaires : OP

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée :

	2018	2019	2020	Total
<b>Enveloppe Région</b>	43 200 €	43 200 €	43 200 €	<b>129 600 €</b>

Les taux d'intervention sont précisés dans les fiches descriptives des actions. Voir annexe pour le calcul du forfait.

Indicateurs : nombre d'éleveurs bénéficiant d'accompagnements techniques, nombre de jours de techniciens consacrés. Indicateurs spécifiques de résultats

## **B.3 - Optimisation de la mise en marché des animaux**

Objectif : renforcer la compétitivité de la filière régionale ovine pour faciliter la mise en marché des animaux et réduire ses coûts

Nature de l'action :

- **Investissement** : équipement logistique pour réduire les coûts de collecte (logiciels de planification de tournée, GPS, remorque de collecte, mise en place de plateforme de collecte transitoire, etc.).

Bénéficiaires : Organisations de producteurs – Unions de coopératives

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée :

	2018	2019	2020	Total
<b>Enveloppe Région</b>	20 000 €	20 000 €	20 000 €	<b>60 000 €</b>

Les taux d'intervention sont précisés dans les fiches descriptives des actions. L'accord de subvention prendra en compte l'effet levier de l'aide et la capacité de cofinancement du bénéficiaire.

Indicateurs : Nombre de projets réalisés, type de projets (logiciel, équipement, etc.), indicateurs spécifiques

## **B.4 – Développement de la filière viande d'agneau sous SIQO**

Objectif :

- Mettre en place des moyens pour prospecter de nouveaux éleveurs et maintenir les producteurs actuels
- Sensibiliser les acteurs de bouche à utiliser ces produits et à les mettre en valeur auprès des consommateurs

- Développer les actions de promotion des labels rouges visant à accroître la notoriété de la viande d'agneau LR

Nature de l'action :

- **Animation :**
  - Présence des ODG lors des foires et salons agricoles ciblés par le comité de filière
  - Sensibilisation des futurs bouchers et métiers de bouche (Chambres de métiers, CFA)
  - Sensibilisation, communication et promotion des produits auprès des bouchers et points de vente distribuant les produits sous SIQO
  - Animation collective des éleveurs au sein de chaque ODG

- **Outils de communication**

Bénéficiaires : Organismes de défense et de gestion (ODG)

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée :

	2018	2019	2020	Total
<b>Enveloppe Région</b>	50 400 €	50 400 €	50 400 €	<b>151 200 €</b>

Les taux d'intervention sont précisés dans les fiches descriptives des actions.

- indicateurs de suivi : nombre d'interventions, nombre d'éleveurs touchés, nombre de foires et de salons, nombre de documents diffusés

- **Axe C - Faciliter le renouvellement des générations (*pour mémoire, prise en compte dans le projet Installer et transmettre en AURA*)**

**Montant prévisionnel : 260 000 € /an**

**C.1 - Renforcement de l'attractivité des métiers**

Objectif : Améliorer l'image du métier et donner envie de s'installer en élevage ovin

Nature de l'action :

- **Animation** : interventions dans les établissements agricoles, mettre en place des journées portes ouvertes
- **Formation** : former les intervenants

Bénéficiaires : Organisations professionnelles agricoles

**C.2 - Formation des nouveaux éleveurs et cédants**

Objectif :

- Renforcer l'accompagnement technique des nouveaux éleveurs afin de garantir le succès de leur installation
- Faciliter la transmission des ateliers ovins et assurer leur reprise dans de bonnes conditions

Nature de l'action :

- **Conseil** : suivi technique renforcé sur les aspects sanitaires, alimentation et reproduction

Cibles : nouveaux éleveurs (5 ans après la création de l'atelier ovin) et cédants à partir de 55 ans

Bénéficiaires : Chambres d'agriculture et organisations de producteurs

### **C.3 - Accompagnement de porteurs de projets**

Objectif : faciliter l'acquisition de compétences techniques des porteurs de projets et développer l'accompagnement des formations spécifiques ovines

Nature de l'action :

- Formation : Certificat de Spécialisation ovin, stages parrainage, apprentissage

Bénéficiaires : porteurs de projets

## **2.2 – Animation et gestion du Plan Filière**

L'animation et la gestion du Plan Filière Ovin viande sont confiées à Auvergne-Rhône-Alpes Elevage qui aura pour mission d'assurer :

Au titre de l'animation du contrat :

- la communication auprès des acteurs de la filière et de leurs partenaires sur les aides régionales à la filière,
- la mobilisation des partenaires et réalisateurs des actions pour l'atteinte des objectifs du Plan Filière,
- le suivi des indicateurs et des résultats du plan, ainsi que les évaluations annuelles et finales.

Au titre de l'appui au comité pilotage du programme Plan Filière (Comité de filière ovin viande) :

- recueillir en année n-1 l'existence de projets auprès des acteurs de la filière pour préparer la programmation des dossiers en année n,
- préparer les données et éléments nécessaires au suivi du Plan Filière pour en faire part au Comité de Filière,
- proposer l'organisation de réunions du Comité de Filière, à chaque fois que nécessaire pour le bon déroulement du présent plan,
- en cas de consommation excédentaire de l'enveloppe, préparer une priorisation des projets et la soumettre au Comité de Filière ovin viande et aux financeurs,
- être force de proposition pour faire évoluer le Plan Filière ou les différents dispositifs qui le constituent.

Auvergne-Rhône-Alpes Elevage est en outre chargé de la gestion du Plan Filière, et s'engage à :

- transmettre à la Région les demandes de subvention, ainsi que l'ensemble des pièces permettant de justifier la réalisation technique et financière des actions,
- contrôler le bon acquittement de la dépense par chacun des bénéficiaires finaux dans le cadre de conventions de reversement, et selon les mêmes modalités qui lui sont imposées en matière de

respect des règles relatives à la prise en compte des coûts internes, avant de procéder au versement à leur profit de la part de la subvention régionale qui leur revient.

Bénéficiaire : Auvergne-Rhône-Alpes Elevage

Montant prévisionnel de l'enveloppe affectée :

	2018	2019	2020	Total
<b>Enveloppe Région</b>	30 000 €	30 000 €	30 000 €	<b>90 000 €</b>

Les taux d'intervention sont précisés dans les fiches descriptives des actions.

Par ailleurs la Chambre Régionale d'Agriculture au travers du Comité de Filière Ovin Viande du COREL confie les missions suivantes à l'animateur du comité de filière :

- Définir les principaux enjeux et les objectifs par filière ou par thématique transversale (bâtiments, travail, Bio...) avec l'ensemble des acteurs
- Proposer au COREL plénier d'autres actions en cohérence avec les plans de filière, les quantifier et les planifier
- Produire des indicateurs et participer à l'élaboration d'observatoires macro et micro économiques
- Etre en veille et faire le lien avec les acteurs de la recherche et du développement sur son périmètre d'action
- Faire le lien avec la Commission Installation et Transmission (notamment lien avec l'action 1.1 diagnostic)

### **2.3 – Indicateurs de suivi**

Les indicateurs de résultats sont précisés dans le paragraphe 2.1 pour chaque volet du plan d'actions.

Tableau récapitulatif des indicateurs d'évaluation du programme par objectif :

Objectifs	Indicateur	Valeur cible	Durée
Améliorer la performance technico-économique des élevages	Amélioration de la Productivité numérique	+ 5 %	5 ans
Soutenir la segmentation, la recherche de valeur ajoutée et la compétitivité de la filière ovine	Augmentation du nombre d'agneaux labellisés	+ 5%	5 ans
	Réduction des couts de mise en marché	-0.10 € par agneau	5 ans

### 3. Règles spécifiques pour la gestion des programmes de filière

1. Taux de subvention des actions. Ce taux est défini pour chaque action et doit être justifié par un effet levier, prenant en compte la capacité d'autofinancement du porteur du projet et les cofinancements mobilisés.
2. Calculs des coûts de journée :
  - a. Calcul d'un forfait pour les actions de conseil : ce forfait est validé sur la base du descriptif des actions conduites, du temps nécessaire pour les réaliser, et du coût moyen du personnel réalisant l'action. Le calcul des dépenses de personnel est conforme au règlement budgétaire et financier de la Région
  - b. Prestations de mises à disposition de personnel : un plafond de cout journée sera appliqué le cas échéant
3. Format de présentation des actions : des fiches actions détaillées sont établies pour chaque action (réalisations antérieures, objectifs, description, bénéficiaires, partenaires, dépenses, plan de financement, indicateurs, cadre réglementaire) avant validation du contrat et pour chaque demande de subvention
4. Ligne de partage avec les autres programmes régionaux :
  - a. Marque région du goût
    - a. Les animations et les contrôles en magasins ne sont pas éligibles dans les plans de filière
    - b. Les actions de développement de la marque auprès des entreprises, pour le déploiement en restauration hors foyer par exemple, sont éligibles dans le plan de filière
  - b. Filière qualité
    - a. Les actions ouvertes aux produits sous signes officiel de qualité seront précisées dans les fiches actions du plan de filière
    - b. Un volet spécifique aux produits de qualité (quand ils existent) est intégré au programme de filière (promotion et/ou développement)
  - c. Installation, transmission, promotion des métiers : ces actions seront traitées par la chambre régionale dans ses actions transversales au service des filières
  - d. Bio : l'articulation avec le plan régional ambition bio est à préciser dans les fiches actions
  - e. Autonomie alimentaire des élevages ; articulation à préciser dans les fiches actions concernées

### 4 – Les engagements des signataires

La chambre régionale d'agriculture et la structure Auvergne-Rhône-Alpes Elevage chargée d'animer et de gérer le programme de la filière Ovin viande s'engagent à la bonne mise œuvre des actions conformément au plan de filière, à la réalisation d'un bilan final des actions conduites durant les trois années du présent contrat, et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs fixés.

#### ➤ La gouvernance du Plan Filière ovin viande

Le pilotage du Plan Filière Ovin viande est confié au Comité de Filière Ovin viande, constitué à l'initiative de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes. Tous les acteurs et partenaires de la filière y sont représentés (composition détaillée cf. annexe 3).

Le rôle du Comité de Filière Ovin viande en tant que comité de pilotage du présent Plan Filière est le suivant :

- suivre l'avancement général du Plan Filière au cours de l'année,
- mobiliser les cofinancements des partenaires conformément à leurs engagements
- donner un avis sur les projets présentés,
- proposer les adaptations rendues nécessaires en cours de programme, en fonction des difficultés rencontrées ou des résultats obtenus.

Pour remplir ce rôle, le Comité de Filière Ovin viande s'appuiera sur l'animateur du plan filière Ovin viande qui assure l'animation et la gestion du Plan Filière Ovin viande dans le cadre du financement de l'animation du plan de filière (voir détail action animation).

#### ➤ **Suivi du programme**

Une réunion annuelle de programmation et de suivi du Plan Filière se tiendra, à l'initiative des Co-Présidents du Comité de Filière Ovin viande et à laquelle les financeurs des actions seront obligatoirement associés. Elle a pour objectif de faire le bilan des actions engagées et également d'étudier la programmation des actions de l'année suivante.

Préalablement à cette réunion, il sera préparé par la structure gestionnaire du contrat, au titre de l'animation du plan de filière, un bilan écrit des actions du programme de l'année précédente qui sera transmis à la Région. Ce bilan portera sur le plan technique (descriptif de la réalisation des actions, attendus, analyse au regard des objectifs généraux ou par action poursuivis, analyse des écarts éventuels, perspectives, etc), ainsi que sur le plan financier (coûts effectifs des réalisations, crédits affectés aux actions, autofinancement,...). Chaque action sera évaluée en fonction de son état d'avancement et un suivi des indicateurs qualitatifs ou quantitatifs sera effectué. En cas d'écart ou de non atteinte des objectifs poursuivis, des mesures correctives devront être développées si cela s'avère pertinent.

## **5 – Les engagements de la Région**

Sur la période 2018-2020, la Région consacrera 1 498 500 € au Plan Filière Ovin viande, soit 499 500 € par an en moyenne, dont 328 933 € en fonctionnement et 170 567 € en investissement, sous réserve du vote des budgets des exercices correspondants.

Les montants de subvention inscrits selon la répartition prévisionnelle par axe du budget en annexe 1 du présent document sont fongibles.

Les règles de prise en compte des dépenses sont celles du règlement des subventions de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en vigueur au moment de l'instruction des dossiers. Elles peuvent être complétées, pour certaines actions de règles spécifiques provenant notamment des contraintes des aides d'Etat ou de règles européennes qui seront communiquées lors de l'instruction ou de l'attribution de l'aide.

Cet engagement ne prend effet que si les demandes de subvention relatives à la mise en œuvre du plan d'action sont transmises dans les délais, sont complètes, et respectent la réglementation des aides d'Etat.

## 6 – Date d’effet et durée

Le Plan Filière Ovin viande est conclu pour une durée de 3 ans.

Il prendra effet à la date de décision exécutoire de la Commission permanente du 18 janvier 2018 approuvant son contenu, et s’achèvera le 31 décembre 2020.

## 7 – Avenant

En cas de modification ou de création d’une nouvelle action, cette dernière pourra être opérationnelle, sans approbation préalable par la commission permanente, dès lors que celle-ci :

- concourt directement à la réalisation d’un objectif du plan d’action et répond à la stratégie mise en place par la filière
- qu’elle a obtenu un avis positif du comité de pilotage,
- est éligible à un financement régional et conforme à la réglementation des aides d’Etat.

Le présent plan pourra toutefois être modifié en fonction des nouvelles orientations régionales qui pourraient être délibérées après sa mise en œuvre ou d’une nouvelle demande de la filière. Dans ces deux cas de figure, le présent contrat fera l’objet d’un avenant.

## 8– Conditions générales

Le retrait d’un des partenaires du programme entraînera la suppression du financement des actions relatives à ses engagements. Les engagements de la Région sont subordonnés à l’inscription de crédits correspondants et à l’ouverture des moyens financiers suffisants dans le cadre des budgets correspondant aux exercices concernés.

### ➤ Résiliation

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l’une ou l’autre partie à l’expiration d’un délai d’un mois suivant l’envoi d’une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La convention pourra, avant son expiration, être résiliée de plein droit par la Région par notification écrite, en cas de force majeure, d’intérêt général ou pour tout autre motif approuvé par les élus régionaux.

### ➤ Règlement des litiges

En cas de litige, les parties s’entendent pour régler à l’amiable leurs différends. En cas de désaccord, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Lyon.

Fait à Lyon le

Le Président du Conseil régional  
Auvergne-Rhône-Alpes  
Laurent Wauquiez

Le Président de la Chambre Régionale  
d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes  
Gilbert Guignand

Le Président d'Auvergne-Rhône-Alpes Elevage  
Patrick Escure

Les co-présidents du Comité de filière ovin viande

Claude Font

Mickaël Giraud

## Annexe financière au Plan Filière ovin viande 2018-2020

			Fonctionnement crédits régionaux				Investissement crédits régionaux				Investissement prévisionnel crédits départementaux			
			2018	2019	2020	Total	2018	2019	2020	Total	2018	2019	2020	Total
Axe A	Renforcer la performance technico-économique des systèmes d'élevage ovin viande	A1	140 280 €	140 280 €	140 280 €	420 840 €								
		A2									350 000 €	350 000 €	350 000 €	1 050 000 €
		A3	48 000 €	48 000 €	48 000 €	144 000 €								
		A4	10 000 €	10 000 €	10 000 €	30 000 €								
		A5	10 080 €	10 080 €		21 160 €								
Axe B	Soutenir la segmentation, la recherche de valeur ajoutée et la compétitivité de la filière ovine	B1					147 320 €	152 190 €	152 190 €	451 700 €				
		B2	43 200 €	43 200 €	43 200 €	129 600 €								
		B3					20 000 €	20 000 €	20 000 €	60 000 €				
		B4	50 400 €	50 400 €	50 400 €	151 200 €								
Axe C	Faciliter le renouvellement des générations	C1				260 000 €								
		C2												
		C3												
		Animation et gestion du Plan Filière	30 000 €	30 000 €	30 000 €	90 000 €								
		TOTAL	331 960 €	331 960 €	321 880 €	986 800 €	167 320 €	172 190 €	172 190 €	511 700 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €	1 050 000 €
<b>TOTAL PLAN FILIERE OVIN VIANDE</b>									<b>1 498 500 €</b>					

## Annexe : Coûts de journée

### Forfait pour les actions de conseil

Ce calcul est basé sur la prise en compte des salaires chargés +15 % de charges indirectes en application de la délibération régionale de 2017.

En moyenne, ce ratio est de 300€ pour les techniciens ovins de la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2017 (sans différence entre les structures).

Actions	Coût moyen des techniciens	Descriptif de l'action	Temps passé	Forfait d'aide
A.1	300€/jour	Diagnostic + suivi en année n + suivi en année n+1	3.5 jours	840 €
A.3	300€/jour	Nouveaux adhérents : conseil génétique	3 jours	720 €
		Anciens adhérents : conseil génétique	1 jour	240 €
A.5	300€/jour	Suivi de ferme sur 2 ans	3 jours /ferme	720 €
B.2	300€/jour	Conseil technique sur 1 an sauf pour les nouveaux producteurs	1.5 jour	360 €

### Prestation de mise à disposition

La Chambre régionale d'agriculture met à disposition d'Auvergne-Rhône-Alpes Elevage du personnel pour animer et gérer ce plan de filière Ovin Viande.

La prestation conventionnée entre les deux structures sera plafonnée à hauteur de 450€ par jour.

## **Annexe : Composition du comité de filière**

Le comité de filière ovin viande est co-présidé par Mickaël Giraud et Claude Font.

Il est composé de différents collèges :

- Chambres d'agriculture : 8 représentants (+ 2 directeurs d'EDE)
- Syndicalisme : 8 représentants
- Génétique : 2 représentants d'OS
- Sanitaire : 2 représentants des GDS et 2 représentants des GTV
- SIQO : 1 représentant des ODG
- Organisations de producteurs : 7 représentants des OPC et 1 représentant des OPNC
- Interprofessions : 2 représentants d'Interbev ovins
- Aval : 2 représentants des abattoirs